



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07-06
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Date de la convocation :
29 septembre 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **WALTHER** Marie à **CUERVO-LOMBARD** Christine, **ROLLAND** Jérôme à **PERIES** Anaïs, **DESARNAUD** Louis à **BONARDI** Bruno

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-07-06 : Approbation de la convention d'engagement « Programme Plant'arbre »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre d'un projet pédagogique en collaboration avec l'école élémentaire André DUPERRIN, la Commune souhaite créer un partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Cette association a notamment pour objectif de valoriser et promouvoir des plantations végétales. Elle propose aux territoires des missions d'appui, d'actions de sensibilisation et d'information, d'accompagnement à la plantation et des projets de régénération naturelle et de gestion favorables à la biodiversité.

Il a été pensé un projet pédagogique afin de sensibiliser les enfants de l'école élémentaire sur les sujets écologiques. Il s'agirait de planter des arbres dans le quartier des Millières sur le principe d'1 arbre = 2 enfants.

L'association nous accompagnerait dans ce projet de plantation et fournirait des prestations de conseil au travers d'une convention d'engagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention d'engagement ci-jointe annexée et d'en approuver sa signature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la convention d'engagement au programme « Plant'Arbre » annexée aux présentes ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ce document et tout autre document lié à ce projet pédagogique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>